



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Stop aux fermetures de classes et d'établissements scolaires en ruralité !

Question orale n° 444

Texte de la question

Mme Murielle Lepvraud interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la fermeture de classes et d'établissements dans les territoires ruraux. Le 23 mai 2023, le président du conseil départemental des Côtes-d'Armor annonçait le projet de fermeture du collège Pier An Dall de Corlay, laissant stupéfaite la population des communes alentour. Stupéfaite, car il est indéniable qu'un collège joue un rôle essentiel dans l'attractivité d'une commune et d'un territoire. En effet, la présence d'établissements scolaires est un critère majeur pris en compte par les jeunes couples lorsqu'ils envisagent de s'installer. Cette décision est d'autant plus surprenante que ce collège, qui a l'indice de classement social le plus bas du département, possède tous les atouts pour que ses élèves puissent s'y épanouir. Les quatre classes qui composent ce collège, une par niveau, permettent à l'équipe pédagogique d'assurer un excellent suivi des élèves. De même, cela permet de lutter plus facilement contre le harcèlement scolaire, l'un des grands chantiers du ministère de l'éducation nationale. Il est certain qu'une fermeture enverra une fois de plus un mauvais signal aux territoires ruraux, dont le sentiment d'abandon reste fort et continue de croître, comme l'indique le rapport d'information du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques du 6 avril 2023. Les citoyens qui vivent en ruralité ont aussi le droit d'avoir des services publics efficaces et de proximité ! Pourtant, la menace continue de peser sur 45 autres établissements du département et plus généralement en Bretagne. C'est dans ce contexte que s'est constitué le Collectif des 45 classes dans les Côtes-d'Armor. La nouvelle carte scolaire qui prévoit la suppression de 45 classes dans le département est illogique dans un département qui comporte de nombreuses zones de revitalisation rurale. Les arguments avancés portant sur la diminution du nombre d'élèves dans les établissements, ou sur l'insuffisance de l'offre pédagogique ne tiennent alors pas. Et ce d'autant plus que ce n'est pas prouvé par les chiffres, en témoigne le collège de Corlay qui a des effectifs stables voire qui augmenteront de 30 % d'ici à 2030. De même, pour l'insuffisance d'offre pédagogique dans les collèges, il suffirait de recruter des professeurs. Si les arguments officiels avancés pour fermer des établissements ne tiennent pas, les véritables raisons semblent évidentes. Il y a dans un premier temps une volonté de faire des économies sur l'éducation des enfants. Et dans un second, les fermetures permettent au Gouvernement de pallier le manque de professeurs, car moins de classes et moins d'établissements signifie plus de regroupement et plus de regroupement signifie moins de personnel. Par conséquent, Mme la députée demande à M. le ministre ce qu'il compte faire pour freiner la stratégie de regroupement des établissements qui ne repose sur aucune pédagogie, mais qui sert uniquement à pallier le manque d'enseignants. Elle lui demande s'il ne trouverait pas plus pertinent de renforcer l'attractivité du métier d'enseignant en augmentant notamment les salaires et en privilégiant des effectifs raisonnables qui profitent aux personnels et aux élèves.

Texte de la réponse

FERMETURES DE CLASSES

Mme la présidente. La parole est à Mme Murielle Lepvraud, pour exposer sa question, n° 444, relative aux fermetures de classes.

Mme Murielle Lepvraud. Le ministre de l'éducation nationale a annoncé la semaine dernière, lors de la présentation de son « choc des savoirs », que le second degré se trouve au cœur de l'électrochoc et qu'il représente l'urgence nationale.

Pourtant, en pleine zone rurale, on s'apprête à fermer un collège : il s'agit de celui de Corlay, touchant ma circonscription, et il est bien loin d'être un cas isolé en France. L'annonce de fermeture du collège de Corlay par le président du conseil départemental, le 23 mai dernier, envoie un mauvais signal aux territoires ruraux dont le sentiment d'abandon reste fort et continue même de croître, comme l'indique le rapport d'information du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, déposé sur le bureau de notre assemblée le 6 avril 2023. Car oui, fermer un collège dans une ville de 960 habitants, c'est condamner un peu plus le territoire à une mort lente.

Pour l'ensemble des acteurs du territoire, cette décision est injuste : le collège de Corlay a l'indice de positionnement social le plus bas du département et joue à cet égard un rôle essentiel, notamment auprès des familles en situation de précarité ; les quatre classes qui le composent, une par niveau, permettent à l'équipe pédagogique d'assurer un excellent suivi des élèves. Et il faut savoir que cette annonce de fermeture n'a été précédée d'aucune étude d'impact ni de concertation préalable avec les acteurs du territoire. Cette décision est d'autant plus incomprise que cette commune se situe en zone de revitalisation rurale, c'est-à-dire que des mesures économiques et sociales sont censées être prises pour l'aider à se développer. Quelle est la cohérence de ce type de dispositif si l'on retire de ce territoire l'un des services publics les plus essentiels recherchés par les familles avant de s'installer ?

C'est d'ailleurs dans ce contexte de fermetures de classes et de collèges que se sont constitués plusieurs collectifs et associations dans les Côtes-d'Armor, comme le collectif 45 classes et l'association Maintien du collège de Corlay pour une ruralité vivante. La carte scolaire 2023-2024, qui projette la suppression de quarante-cinq classes, dans le département est inacceptable dans un territoire vieillissant qui souhaite se redynamiser.

Les arguments avancés portant sur la diminution du nombre d'élèves dans les établissements ou sur l'insuffisance de l'offre pédagogique ne tiennent pas, en témoignent les chiffres : le collège de Corlay a des effectifs stables, qui augmenteront même de 30 % d'ici à 2030.

Pour ce qui est de l'insuffisance de l'offre pédagogique, la solution serait de recruter et de rémunérer mieux. La politique menée depuis des années démontre une volonté de faire des économies sur l'éducation de nos enfants : on tente de pallier le manque de professeurs et, pour ce faire, on mutualise encore et encore. Moins de classes et moins d'établissements, cela signifie plus d'enseignants disponibles sans recrutement : il suffit de les déplacer, de les regrouper, un peu comme on déplace des pions sur un plateau de jeu. Pourtant, la réalité est toute autre sur le terrain : la priorité est de renforcer l'attractivité du métier d'enseignant en améliorant les salaires et les conditions d'enseignement.

Par conséquent, madame la ministre déléguée, que compte faire le ministre de l'éducation nationale pour mettre fin à cette vague de fermetures de classes et d'établissements et offrir une éducation et un accompagnement adapté à nos enfants dans tous les territoires, et des conditions de travail et de salaire dignes pour nos enseignants ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels.

Mme Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels. La baisse démographique en Côtes-d'Armor concerne l'ensemble du territoire, mais plus particulièrement les circonscriptions de Lannion, de Lamballe et de Loudéac, qui affichent des variations d'effectifs comprises entre moins 2,5 et moins 3,2 élèves. Certains secteurs sont très touchés par la baisse démographique dans les écoles, y compris dans les regroupements pédagogiques. Toutefois, la moyenne d'élèves par RPI – regroupement pédagogique intercommunal – reste faible, voire très faible. En outre, dans les collèges ruraux

des Côtes-d'Armor, le nombre moyen d'élèves par division est de 22,8 élèves, soit un taux d'encadrement beaucoup plus favorable que dans l'ensemble des collèges ruraux sur le plan national, qui est de 24,2, et que celui de l'ensemble des collèges, qui est de 25,4. Ce taux d'encadrement montre que les services de l'éducation nationale ont bien pris en compte les spécificités du milieu rural dans ce département.

Dans ce contexte de baisse démographique, une réflexion partagée sur l'école rurale de demain entre les élus et les différents services déconcentrés de l'État est proposée, réflexion à laquelle a notamment répondu favorablement l'Association des maires de France.

S'agissant de l'enseignement du second degré public, le conseil départemental définit la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, le secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social. Le conseil départemental des Côtes-d'Armor est donc compétent pour décider de l'éventuelle fermeture du collège Pier-an-Dall à Corlay, qui scolarise soixante-dix élèves. Les autorités académiques suivent ce dossier avec la plus grande attention, en lien avec le conseil départemental des Côtes-d'Armor.

Mme la présidente. La parole est à Mme Murielle Lepvraud.

Mme Murielle Lepvraud. Je comprends bien que ce soit de la compétence du département, mais il vous est toujours possible de demander un moratoire pour procéder à une expertise, parce qu'il n'y a pas eu d'étude d'impact. Je pense que ce serait vraiment une bonne chose. Gabriel Attal a indiqué que le renforcement des moyens répondait à quatre objectifs. Premier objectif : mieux payer les professeurs, ce qui s'est transformé en travailler plus pour gagner plus...

Mme Carole Grandjean, ministre déléguée. Cela n'est pas vrai.

Mme Murielle Lepvraud. En fait, les professeurs ne sont pas mieux payés, et on est bien loin du niveau de salaire dans les autres pays européens.

Deuxième objectif : moins d'enfants par classe. Mais le ministère projette de fermer quarante-cinq classes dans le département : cela ne permettra pas d'avoir moins d'élèves par classe...

Mme Carole Grandjean, ministre déléguée. Vingt-deux !

Mme Murielle Lepvraud. Troisième objectif : accueillir tous les enfants à l'école, alors qu'il y a un manque d'AESH – les accompagnants des élèves en situation de handicap n'ont pas de vrai statut et leurs salaires sont indignes –, et un manque criant de places en institut médico-éducatif et en Sessad – services d'éducation spéciale et de soins à domicile –, avec parfois plusieurs années d'attente pour les familles, ce qui est inacceptable.

Enfin, quatrième objectif : assurer la transition écologique, mais pensez-vous vraiment que c'est en construisant un nouveau collège, ce qui nous a été promis, que l'on va vers la transition écologique ?

Données clés

Auteur : [Mme Murielle Lepvraud](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 444

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2023](#)

Réponse publiée le : 13 décembre 2023, page 11235

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 décembre 2023](#)